



Extrait du registre des délibérations

Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

Séance du mardi 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part au vote : 10

Présents : Mme Marie BOURGEOT (maire), M. Fabrice DIEU (1^{er} adjoint), M. Thierry PASCAL (2^{ème} adjoint), Mme Fabienne DUPIN (3^{ème} adjoint), M. Philippe BRUCH, Mme Elodie CADIOU, M. Bruno DEHAYE, Mme Stéphanie JEULIN, M. Jérôme PIRIOU, Mme Corinne RIGAUD.

Absents excusés : Mme Mathilde PELLÉ

Secrétaire de séance : Philippe BRUCH

Date de la convocation : 22 septembre 2022

Date d'affichage : 22 septembre 2022

Objet de la délibération : BUDGET Location parcelle de jardin ZH 15

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 17/06/2002, le conseil municipal avait accepté de louer la parcelle ZH 15 à M. et Mme TOUCHART, 59 rue du village, à des fins de jardinage.

M. et Mme TOUCHART ayant vendu leur maison, les nouveaux propriétaires, M. Pierre BASTARD et Mme Marine CHEVALLIER, ont exprimé par mail du 09/09/2022 leur souhait de conserver cet accord avec la mairie afin de pouvoir entretenir le potager contigu à leur maison.

Madame le Maire propose de fixer le tarif annuel de la location à 30€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-ACCEPTE de louer la parcelle ZH 15 à M. Pierre BASTARD et Mme Marine CHEVALLIER.

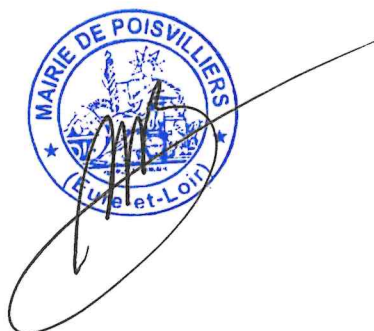
-FIXE le tarif annuel de la location de la parcelle ZH 15 à 30€ à compter de 2023 et pour la durée du mandat en cours (2020-2026).

-AUTORISE Mme le Maire à émettre annuellement un titre au nom de M. Pierre BASTARD et Mme Marine CHEVALLIER dudit montant.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Poisvilliers, le 27 septembre 2022

Le Maire, Marie BOURGEOT



Certifié exécutoire compte-tenu de :
-Envoi en préfecture le : 18/10/2022
-Publié ou notifié le 14/10/2022